



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/1 de la Municipalité, du 21 janvier 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 950'000.– pour réaliser une campagne de prospection géophysique par camions vibreurs ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le Fonds pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (Fonds CO<sub>2</sub>) ;
3. de porter les subventions à ce projet attendues de la part de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et du Fonds vaudois pour l'énergie, respectivement de CHF 50'000.– et CHF 100'000.–, au crédit du Fonds CO<sub>2</sub>.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/54 de la Municipalité, du 3 septembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin intitulé « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/57 de la Municipalité, du 17 septembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenux Mesnier et consorts du 12 décembre 2012 ;
2. de prendre acte que la Municipalité entend mettre en place quatre mesures applicables à la Ville de Lausanne, soutenues et promues par les Directions et avec l'accompagnement du SPeL, soit :
  - 2.1 un modèle de *jobsharing* ;
  - 2.2 la promotion des femmes cadres ;
  - 2.3 la promotion du temps partiel ;
  - 2.4 le développement de la mixité des fonctions.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/61 de la Municipalité, du 24 septembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCOM) et intégration des bâtiments hauts » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de ne prendre en considération dans ce postulat que la demande N° 2 : « *De clarifier et répertorier ces déplacements, itinéraires et zones dans la carte piétonnière de la commune dans le nouveau plan directeur communal (en cours d'élaboration)* » ;
2. de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Données gratuites, qui veut mes données ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « La Ville de Lausanne vend-elle les données personnelles de ses citoyens ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :





## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 12 avril 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe clairement et systématiquement les Lausannois que leurs données pourraient être transmises au BVA et qu'ils sont en droit de refuser de figurer sur ces fichiers (option opt-out) »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze avril deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :